

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 15 mars 2017

Résidences autonomie : l'Anesm lance une enquête nationale

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) lance sa 1^{ère} enquête nationale relative aux résidences autonomie.

L'Anesm a ainsi pour objectif de procéder, au niveau national, à un état des lieux des pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement en résidences autonomie.

Depuis la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), les logements-foyers sont désormais dénommés résidences autonomie. Ce changement d'intitulé implique aussi de profondes mutations quant aux accompagnements proposés au sein de ces établissements, avec notamment l'attribution d'un forfait autonomie qui permet de financer tout ou partie des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie au profit des résidents et, le cas échéant des personnes extérieures.

Jusqu'à présent, ces établissements ont fait l'objet de peu d'études. L'enquête permettra donc de mieux comprendre leur fonctionnement dans l'accompagnement des personnes accueillies et leur place au sein du schéma gérontologique.

Cette enquête pilotée par l'Anesm s'adresse aux 2312 résidences autonomie du territoire. L'Agence appelle ainsi les professionnels à remplir le questionnaire en ligne avant **le 28 avril 2017**, via le mail qui leur a été envoyé. Elle servira de support à l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques professionnelles « Qualité de vie en Résidences autonomie ».

L'ensemble des résultats de cette enquête sera diffusé en même temps que la publication des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Contact :

Yaba Bouesse

Chargée de communication
yaba.bouesse@sante.gouv.fr
01 48 13 91 15

Rendez-vous sur le site de l'Anesm :

www.anesm.sante.gouv.fr